



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 42449

Texte de la question

M. Arnaud Robinet interroge M. le ministre de l'intérieur sur la possibilité d'instaurer une visite médicale de contrôle pour les seniors au volant. Dans un récent sondage, 77 % des personnes interrogées estiment que les personnes âgées qui conduisent devraient être soumises à une visite médicale obligatoire. Il n'est bien sûr ici nulle volonté de les stigmatiser. Les chiffres montrent que les personnes âgées ne sont pas plus dangereuses sur les routes que d'autres catégories de conducteurs. Toutefois, dans un souci de réduire davantage le taux de mortalité sur les routes, il n'est pas inutile de réfléchir à une modification de la législation. Et pour cause, les troubles neurologiques, de la vue et de l'audition, qui sont les principaux soucis de santé qu'ils rencontrent, peuvent être à l'origine de graves accidents. Aussi, il souhaiterait connaître le point de vue du Gouvernement sur ce point précis.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42449

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11772

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)